

ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS CANNIÈRES DÉCLARÉES À LA PAC

Analyse des exploitations qui réduisent leurs surfaces ou arrêtent de déclarer de la canne entre 2019 et 2023

Entre 2019 et 2023, plus de 1 100 exploitations ont réduit leurs surfaces en canne ou arrêté d'en déclarer au titre de la PAC, représentant une baisse totale cumulée de 1 900 ha. Elles peuvent être regroupées en quatre catégories.

527 planteurs continuent de produire de la canne, et ont réduit leurs surfaces déclarées. 58 autres planteurs ont arrêté la canne mais continuent de déclarer d'autres productions. Pour ces deux catégories, il s'agit d'exploitations diversifiées, dont 67 % des chefs d'exploitations avaient moins de 55 ans en 2020. La faiblesse des rendements est un facteur qui explique en partie le phénomène. 342 planteurs ont cessé leur activité et transmis tout ou partie de leurs surfaces productives à un repreneur. Ils sont plus âgés, 79 % avaient plus de 55 ans en 2020. Il s'agit d'exploitations majoritairement spécialisées à 100 % en canne, avec des rendements plus élevés. Un dernier groupe, constitué de 201 planteurs, ne déclare plus de surfaces. Ces parcelles ne sont déclarées par aucun agriculteur. Il s'agit principalement de petites exploitations cannières ayant une faible productivité. 58 % d'entre elles avaient un rendement inférieur à 50 t/ha en 2020.

Entre 2019 et 2023, les surfaces déclarées en canne à sucre à La Réunion ont baissé de 1 900 hectares. Quatre catégories d'exploitations sont concernées, représentant 1 128 planteurs. Le croisement des données issues du recensement agricole de 2020 avec celles des déclarations de surfaces au titre de la PAC permet de caractériser ces exploitations qui arrêtent ou réduisent leur production de canne.

2023 pour un total de 1 338 ha en moins (hors surface non agricole). Il s'agit d'exploitations cannières de taille moyenne. 38 % d'entre elles déclaraient entre 4 et 8 ha de canne en 2019, et 24 % déclaraient entre 8 et 12 ha.

Ces chefs d'exploitations sont plutôt jeunes, 67 % avaient moins de 55 ans en 2020.

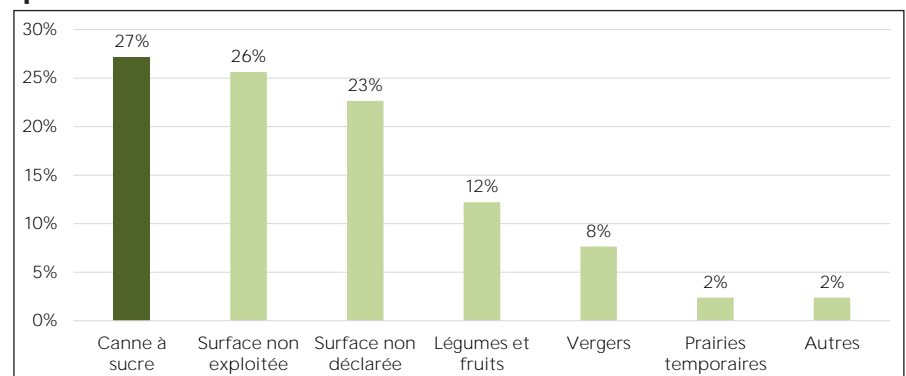
Sur les 1 338 ha de canne concernés, 27 % ont été préservés et ont été déclarés en canne en 2023 par d'autres exploitants qui se sont agrandis ou installés (figure 1). Le reste a été déclaré en surface temporairement non exploitée (26 %), en fruits, légumes et vergers (20 %), ou n'est plus déclaré (23 %).

Deux tiers de ces planteurs étaient

Des exploitations qui réduisent leur surface en canne

Une première catégorie d'exploitations a fait le choix de poursuivre son activité de production de canne, mais en déclarant une moindre surface. Ils sont 527 planteurs à avoir diminué la canne de plus de 0,5 hectare entre 2019 et

Figure 1 - Devenir des parcelles de canne à sucre des exploitations qui ont réduit leur surface



Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023 - traitement DAAF

déjà diversifiés et possédaient d'autres cultures et/ou un atelier d'élevage en plus de leur production de canne. Le dernier tiers était des canniers spécialisés à 100 %.

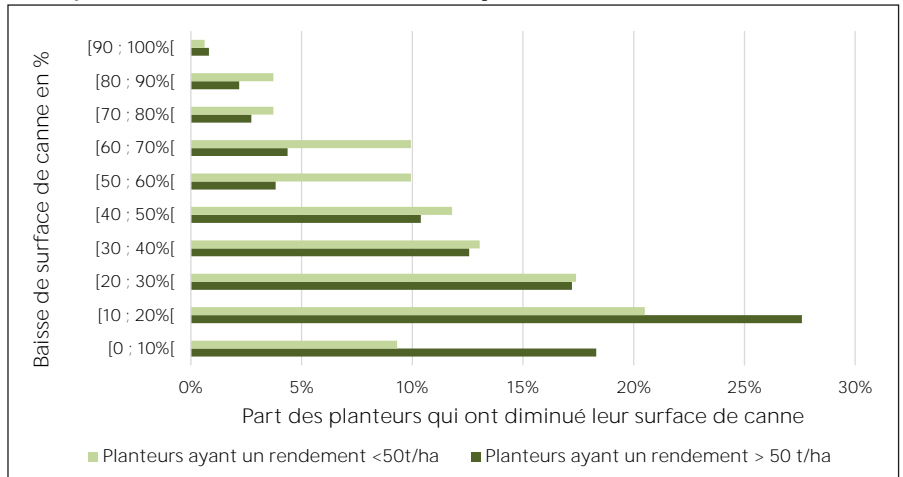
L'ampleur de la baisse de surface de canne entre 2019 et 2023 est limitée à moins de 20 % pour 41 % de ces planteurs. Elle est comprise entre -20 et -50 % pour 41 % des planteurs de cette catégorie, et ils ne sont que 18 % à avoir réduit leur surface de canne de plus de 50 %.

Il est à noter que plus les exploitations cannières sont petites, plus la proportion de la baisse des surfaces en canne est importante : les exploitations de moins de 4 ha de canne ont réduit en moyenne leur surface de 42 %, quand celles de plus de 20 ha ont réduit leur surface de 11 % (figure 2).

Les faibles rendements de certains planteurs peuvent expliquer en partie le phénomène. En effet, un tiers des exploitants qui ont réduit leur surface de canne de plus de 0,5 ha entre 2019 et 2023 avaient un rendement inférieur à 50 t/ha en 2020.

En regardant dans le détail, 28 % des exploitants ayant un rendement inférieur à 50 t/ha ont réduit leur surface en canne de plus de 50 %, alors qu'ils ne sont que 14 % parmi

Figure 3 - Ampleur de la baisse de surface de canne déclarée en 2023, en fonction du rendement moyen constaté en 2020



Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023 - traitement DAAF, CTCIS

les exploitants ayant un rendement supérieur à 50t/ha (figure 3).

Sur le territoire, la diminution moyenne de surface en canne des exploitants ayant réduit leur sole cannière entre 2019 et 2023 diffère en fonction des bassins. Elle va de 24 % dans le bassin de Bois-Rouge, à 35 % dans le bassin du Gol.

Un groupe diversifié qui arrête la canne

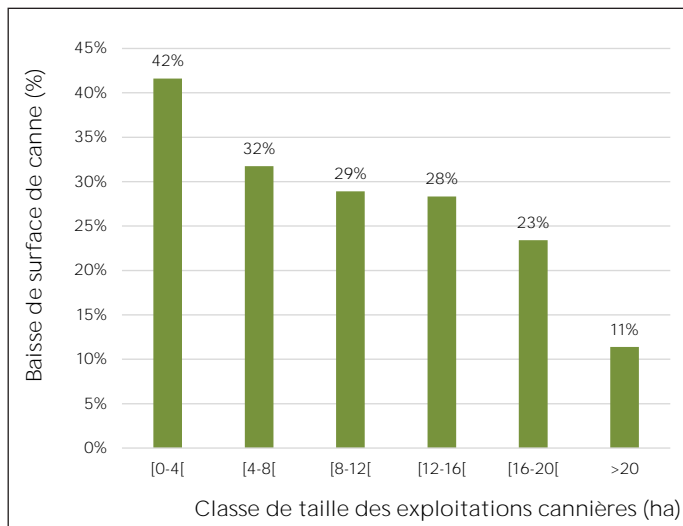
Une autre catégorie d'exploitants agricoles a totalement arrêté de déclarer de la canne entre 2019 et 2023 mais poursuit son activité et continue de déclarer d'autres surfaces à la PAC. 58 planteurs sont

concernés. Ils sont plutôt jeunes : 68 % avaient moins de 55 ans en 2020. Ils déclaraient 214 ha de canne en 2019, essentiellement sur de petites surfaces : 71 % d'entre eux déclaraient moins de 4 ha de canne.

Seuls 12 % de cette surface en canne de 2019 ont été préservés et déclarés en canne par un autre exploitant agricole en 2023. 34 % ont été reconvertis en maraîchage ou cultures fruitières, et 8 % en prairies. Le reste a été déclaré en surface temporairement non exploitée (19 %) ou n'est plus déclaré (25 %).

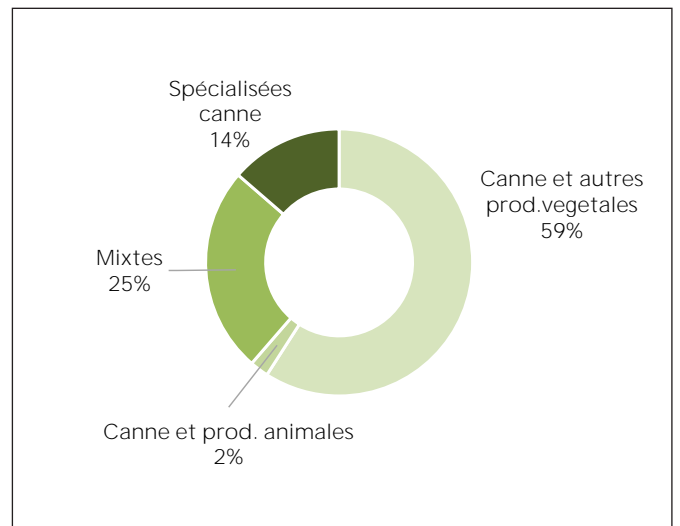
La diversification des ateliers de productions de ces exploitations

Figure 2 - Ampleur de la baisse de surface de canne déclarée en 2023, par classe de taille des exploitations cannières



Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023 - traitement DAAF

Figure 4 - Typologie des exploitations qui ont arrêté la canne mais qui déclarent toujours d'autres cultures en 2023



Source : recensement agricole 2020

en 2019 a permis à ces agriculteurs de faire le choix d'arrêter la culture de canne. Ils étaient 86 % à avoir une autre production végétale ou animale en 2020 (figure 4).

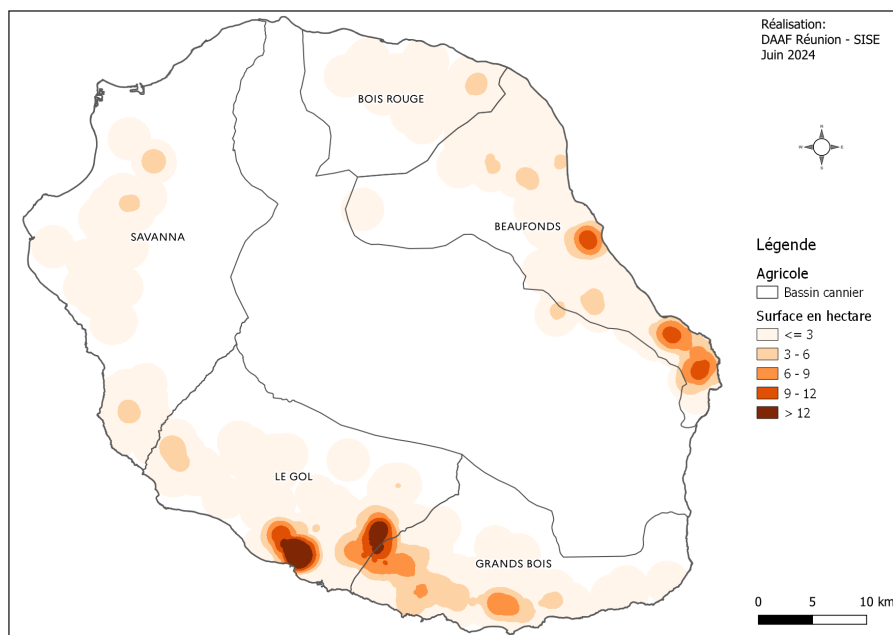
Le rendement en canne est un facteur qui pèse sur le choix de l'arrêt de la canne à sucre : 51 % des planteurs qui ont arrêté la canne mais déclarent toujours d'autres cultures en 2023 avaient un rendement inférieur à 50 tonnes/ha en 2020.

Sur le territoire, ces exploitations sont situées à 40 % dans le bassin du Gol, 21 % à Beaufonds, 19 % à Savanna, 14 % à Grands-Bois, et seulement 7 % dans le bassin de Bois-Rouge.

Des cannières qui transmettent leurs surfaces productives

L'installation des jeunes et la transmission des exploitations est une priorité pour la filière canne à La Réunion. Une troisième catégorie d'agriculteurs ont transmis tout ou partie de leur exploitation. Ils sont 342 planteurs déclarant de la canne en 2019, à ne plus rien déclarer en 2023, et dont au moins une partie des parcelles de canne a été reprise et déclarée par un autre exploitant. Cela représente 2 168 hectares de canne. 1 710 hectares ont été repris

Figure 6 - Carte représentant la localisation des 261 ha de canne qui n'ont pas été déclarés par un repreneur en 2023



Source : CPCS, ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023

et maintenus en canne à sucre par d'autres exploitants (79 %). 261 ha de canne déclarés en 2019 sont absents des déclarations 2023 (12 %), et 98 ha (5 %) sont déclarés en surfaces temporairement non exploitées (figure 5). Le reste, 99 ha, a été reconverti en d'autres cultures, notamment fruits et légumes et vergers (78 ha).

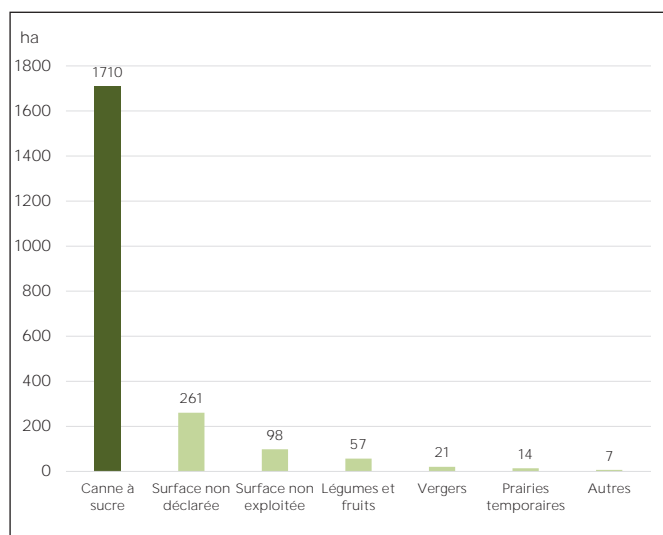
Cette reprise importante des surfaces en canne à sucre est encouragée par le fait que 72% de ces exploitations avaient un rendement supérieur à 50 t/ha en 2020.

Les 261 ha de canne non déclarés en 2023, sont principalement situés dans les bassins de Beaufonds et du Gol (figure 6).

Une centaine d'hectares de cette surface non reprise (38%), se situent dans un secteur irrigué (source : Conseil Départemental).

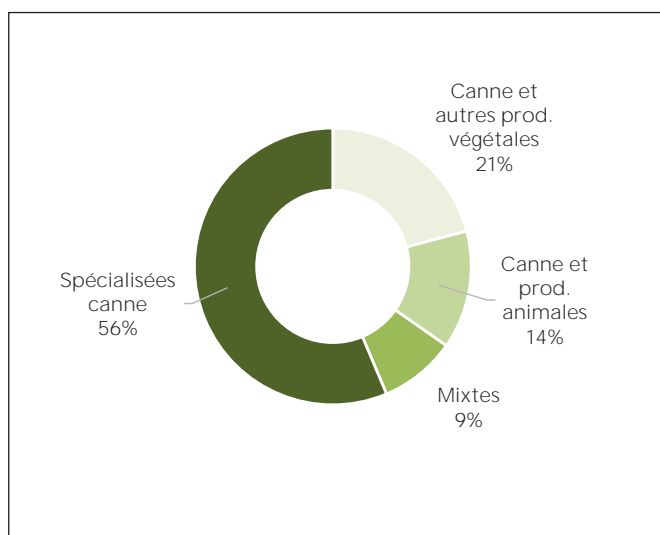
Toutes les dimensions d'exploitations sont concernées par ce cas de figure. 33 % de ces exploitations déclaraient moins de 4 ha de canne en 2019, représentant 15 % des surfaces, et 15 % des exploitations déclaraient plus de 10 ha de canne,

Figure 5 - Devenir des surfaces de canne à sucre des exploitations qui ont transmis leurs parcelles



Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023 - traitement DAAF

Figure 7 - Typologie des exploitations qui ont transmis tout ou partie de leurs surfaces en canne



Source : recensement agricole 2020

représentant 33 % des surfaces considérées.

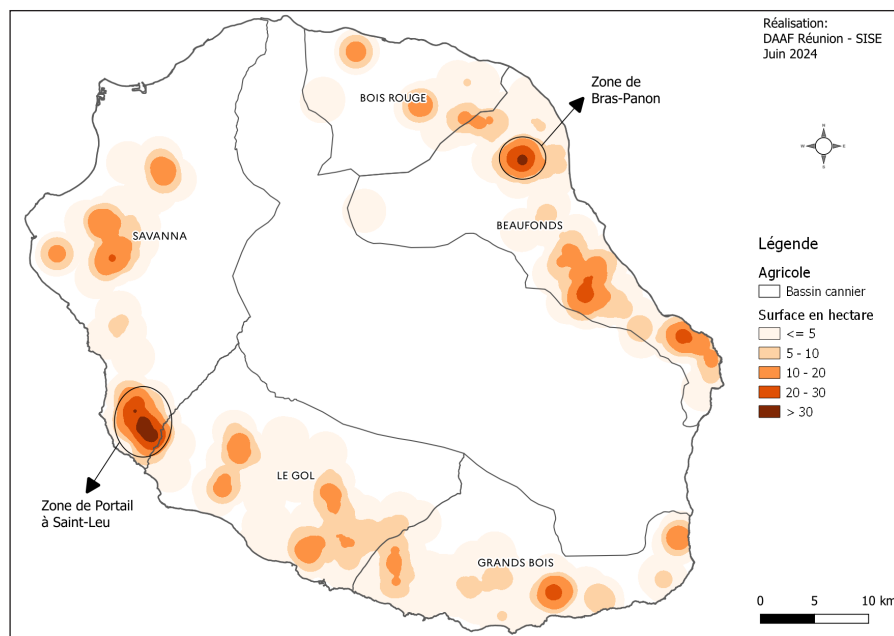
Près de 56 % des exploitations qui ont cessé de déclarer leurs surfaces entre 2019 et 2023 et qui ont effectué une transmission de leurs parcelles de canne étaient spécialisées à 100 % en canne (figure 7).

Sans surprise, l'âge est un facteur important dans ce cas de figure. 79 % des exploitants ayant transmis leurs surfaces en canne entre 2019 et 2023 avaient plus de 55 ans en 2020.

Des petites exploitations qui disparaissent

Une dernière catégorie d'exploitants est impliquée dans la baisse globale des surfaces en canne déclarées à la PAC. Il s'agit des planteurs qui déclaraient de la canne en 2019, qui ne déclarent rien en 2023, et dont les parcelles de canne ne sont déclarées par personne d'autre. Ils sont 201 planteurs

Figure 9 - Carte représentant la localisation des 753 ha de canne des exploitants qui ne déclarent plus de surfaces en 2023



Source : CPCS, ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023

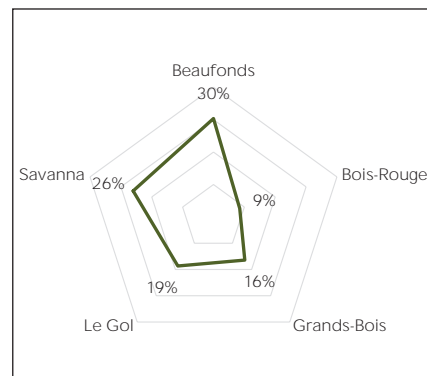
concernés, pour 753 ha de canne. Il s'agit essentiellement de petites exploitations cannières : 60 % exploitaient moins de 4 ha, et 83 % moins de 6 ha.

46 % de ces exploitations étaient spécialisées à 100 % en canne. L'âge des exploitants ne semble pas être un facteur justifiant le phénomène. 51 % d'entre eux avaient moins de 55 ans en 2020.

Contrairement à la catégorie précédente, la faiblesse des rendements en canne de ces exploitations peut expliquer un découpage, des difficultés à mener l'exploitation agricole, ou la non-transmission de ces parcelles. 58 % d'entre eux avaient un rendement inférieur à 50 tonnes par hectare en 2020.

Les exploitants de cette catégorie sont sur-représentés dans les bassins de Beaufonds (30 %) et Savanna (26%). Ils sont 19 % dans le bassin du Gol, 16 % dans celui de Grands-Bois, et seulement 9 % à Bois-Rouge

Figure 8 - Localisation des exploitations ne déclarant plus en 2023, dont les parcelles ne sont déclarées par personne



Source : CPCS, ASP - registres parcellaires graphiques 2019 à 2023 - traitement DAAF

(figure 8).

Sur les 753 ha de canne qui ne sont plus déclarés en 2023, environ 290 hectares se situent dans un secteur irrigué (source : Conseil Départemental).

Deux secteurs apparaissent particulièrement impactés : la zone de Portail à Saint-Leu, et celle de Bras-Panon (figure 9).

La photo-interprétation de l'orthophoto de l'IGN permet d'identifier la couverture du sol et de déduire ce que sont aujourd'hui ces parcelles, même si elles ne sont plus déclarées à la PAC.

Dans la zone de Portail à Saint-Leu, représentant 88 hectares de canne, 22% de cette surface est toujours en canne en 2022, 27 % est inexploitée, et 34% est en friche (végétation haute et ligneuse). La quasi-totalité des parcelles de cette zone est en secteur irrigué.

Dans la zone de Bras-Panon, représentant 43 hectares, seuls 2% sont toujours en canne en 2022, tandis que 88% sont en friche. Aucune parcelle de cette zone n'est en secteur irrigué.